

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AT_2024_2889

Arrêté Temporaire

5. Institution et Vie politique

5.4 Délégations de fonctions

Délégation temporaire à Madame HERY Sophie

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mathilde DEVAILLY et Erwan KERJOUAN sollicitant la célébration de leur mariage par Madame HERY Sophie, conseillère municipale de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de l'administration communale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Madame HERY Sophie, Conseillère Municipale de Cherbourg-en-Cotentin, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration du mariage qui aura lieu le vendredi 13 septembre 2024 à 16 heures 30 à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 2 – Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Patrice Martin**

Signé électroniquement par : Patrice MARTIN

Date de signature : 23/07/2024

Qualité : Elu Voirie, Eclairage public, Mobilier urbain, Atelier mécanique